Département de l'Yonne

# République Française COMMUNE DE GLAND

Nombre de	Séance ordinaire du 04 novembre 2024			
membres en	L'an deux mille vingt-quatre et le quatre novembre, l'assemblée			
exercice: 7	régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Sandrine CAMUS-NEYENS			
Présents : 7	Sont présents : Sandrine CAMUS-NEYENS, Florent CAMUS, Alain			
	PEAQUIN, Corinne JEGOU, Philippe WOUTERS, Alain JALIFFIER,			
Votants: 7	Brigitte DELABARDE			
	Représentés :			
	Excusés :			
	Absents:			
	Secrétaire de séance : Florent CAMUS			

## Ordre du jour :

- Commande groupée de produits d'état civil
- Location de la cabane chasse
- Recrutement d'un contrat aidé
- RPQS Eau potable et assainissement non collectif
- Travaux diverses rues du village
- Virements de crédits
- Affaires diverses

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité

# Objet: Commande groupée de produits d'état civil - 2024\_020

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune d'Ancy le Franc s'est proposée pour effectuer une commande groupée de produits d'état civil pour diminuer les frais fixes de gestion.

Plusieurs collectivités ont répondu favorablement, dont notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adhère à la commande groupée de produits d'état civil,
- charge la commune d'Ancy le Franc de commander les produits d'état civil nécessaires à notre commune,
- dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024,
- charge le Maire de procéder au remboursement au vu de la facture acquittée

## Objet: Location de la cabane chasse - 2024 021

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal une demande de Monsieur Xavier PAUL RENARD de louer la cabane de chasse de la commune, à titre privé, pur la saison 2024-2025. Le Maire propose d'accéder à cette demande moyennant une redevance forfaitaire de 800 € pour la période allant jusqu'au 31 mars 2025, et de prendre à notre charge l'ouverture et les consommations éventuelles d'eau, sachant que Monsieur Xavier PAUL RENARD ne viendrait que 4 ou 5 fois d'ici la fin de la période.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de louer la cabane de chasse de la commune à Monsieur Xavier PAUL RENARD,
- dit que le renouvellement est soumis à demande écrite préalable,
- fixe la redevance d'occupation au prix de 800 € pour la période jusqu'au 31 mars 2025, fourniture d'eau comprise,
- dit que les viscères et peaux de la venaison ne doivent pas être enfouis sur place et doivent être emmenées,
- charge le Maire de signer le bail d'occupation précaire ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente.

# Objet: Recrutement d'un contrat aidé - 2024\_022

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État. Une aide de 50% du SMIC horaire brut pour un contrat de 20 à 26 heures (possibilité de 35 heures mais le surplus d'heures n'est pas pris en charge par l'État).

Madame le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- \* Contenus du poste : agent d'entretien espaces verts et bâtiments
- \* Durée du contrat : 1 an minimum renouvelable jusqu'à 24 mois
- \* Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- \* Rémunération : SMIC
- \* et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

## Objet: RPQS Eau potable - 2024\_023

Le Maire présente aux membres du conseil le RPQS de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend note de ce rapport qui appelle les remarques suivantes :
  - \* c'est un rapport global de l'ensemble du syndicat et aucune distinction n'est faite quant à chaque source et/ou commune. L'ancien syndicat de Gland/Pimelles a un rendement de 89% alors que le tableau récapitulatif fait apparaître un rendement global de 58%
  - \* les recettes de la collectivité ne sont pas renseignés
  - \* la qualité de l'eau n'est pas renseignée, elle pourrait être détaillée par source, comme les volumes vendus ou la tarification
  - \* nombre de rubriques n'est pas remplie concernant l'année 2022, et le comparatif n'est pas fait
  - \* pas d'information quant à l'indice d'avancement de protection de la ressource
  - \* aucun programme de travaux ni de projets à l'étude
  - \* aucune action de solidarité et de coopération décentralisée
- exprime son désaccord quant à la tenue de ce rapport

#### Objet: RPQS Assainissement non collectif - 2024\_024

Le Maire présente aux membres du conseil le RPQS de l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• Prend note de ce rapport

## Objet: Travaux divers rues du village - 2024\_025

Le Maire passe la parole au 1er adjoint qui présente aux membres du conseil les devis reçus relatifs aux travaux de saignée et tranchée nécessaires rue du Val Serein et rue du Grand Bois.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- retient l'entreprise PROXI TP pour un montant TTC de 1.676,40 €
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65231 du budget primitif 2024
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire dans ce dossier.

## Objet: Vote de crédits supplémentaires - 2025 026

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	13 917.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000.00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000.00	
61524	Entretien bois et forêts	20 000.00	
64111	Rémunération principale titulaires	101.00	
64168	Autres emplois aidés	-101.00	
7022	Coupes de bois		34 000.00
7023	Menus produits forestiers		240.00
7035	Locations de droits de chasse et pêche		500.00
73118	Autres contributions directes		217.00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom		1 108.00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.		12 466.00
741121	DSR des communes		3 852.00
742	Dot. aux élus locaux		6 310.00
744	FCTVA		-11 599.00
74718	Autres participations Etat		5 655.00
74833	Etat - Compensation exonération taxes foncières		1 028.00
7484	Dotation de recensement		140.00
	TOTAL:	53 917.00	53 917.00
INVESTISSEMENT:		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL:	0.00	0.00
	TOTAL:	53 917.00	53 917.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.